

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 65 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Croquis de campagne

A 9 heures – avant ça n'en vaut pas la peine – nous installons notre table au milieu du passage, avec les affichettes et les feuilles de signatures. L'emplacement, juste au bas de la Madeleine, est idéal. Très peu de concurrence. Nous sommes sept: aucun signataire potentiel ne passera dans les environs sans être abordé.

D'ailleurs, tout le monde est potentiel. On ne sait jamais qui va signer. Un Vaudois avec accent et moustache dont j'espère beaucoup, refuse sous le prétexte qu'«on va vers l'Europe». Un jeune à catogan contemple un le stand durant quelques secondes et se décide: «Ça, je signe!» J'avise deux jeunes gens, un blanc et un noir. Le blanc n'est pas d'ici, le noir si. Il écoute, puis signe d'un nom suisse alémanique. Une mère voilée se laisse convaincre et pose sa griffe.

L'accueil est amical, souvent intéressé, les signatures rentrent facilement. Mais nous ne déclenchons ni mouvements d'enthousiasme ni cris d'horreur. C'est que l'initiative se situe au niveau des institutions et propose un mécanisme général qui ne vise pas un domaine plutôt qu'un autre, autrement dit, qui les vise tous. Certains ont l'imagination qu'il faut pour aller au-delà de l'abstraction du texte, d'autres non.

Quelques passants estiment que le système est trop compliqué, à quoi nous répondons qu'il vaut mieux que la Consti-

tution prenne en compte la complexité existante plutôt que de la dissimuler sous une simplicité mensongère. De plus, le mécanisme proposé tient en trois lignes et deux phrases, il est limpide, facile d'usage et s'inscrit sans problème dans le système.

Une jolie juriste de l'Etat affirme avec véhémence que l'initiative est contraire à l'esprit du référendum. On a beau lui dire que l'esprit du référendum est tout entier dans le contrôle par le peuple du travail de ses mandataires au parlement et que notre initiative est parfaitement conforme sur ce point, elle part à grands pas en secouant sa crinière «je-ne-signerai-pas!».

On nous oppose encore qu'«on est assez souvent dérangé comme ça». Il ne faut jamais se plaindre de pouvoir donner son avis. De plus, le vote par correspondance réduit le dérangement à vraiment peu de choses.

Plusieurs des personnes abordées affirment avoir peur de l'immobilisme qui serait la conséquence de notre initiative. Nous argumentons sur le fait que le changement n'est pas bon en soi, et soulignons que les autorités communales sont en général des personnes de sens rassis qui ne recourront au référendum qu'en cas d'extrême nécessité. Nous rappelons que le référendum sert même quand on ne s'en sert pas, par la simple pression qu'il exerce sur les autorités exécutives et législatives. Il renforcera aussi le poids des orga-

nisations qui représentent les communes, soit l'Union des communes vaudoises et l'Association des communes vaudoises.

Une passante dénonce l'aspect conflictuel du référendum des communes: «Il faut désamorcer les conflits, non les susciter!». Le Ronchon lui répond que c'est le déséquilibre des forces en présence et les décisions imposées sans égards pour l'autonomie des communes qui créent les conflits. Le rééquilibrage qu'offre notre initiative permettra au contraire de les atténuer.

Un voltairien: «Je ne suis pas sûr de vous suivre, mais il faut que l'électeur en discute... je signe!».

Une jeune fille bien mise: «Je suis très pressée car je dois faire les magasins...»

Un qui ne craint pas la contradiction: «Il y a un gouvernement, laissez-le gouverner. Ça va déjà assez mal comme ça!».

Il y a aussi ceux qui ont leur petite idée personnelle: «Tout ça, c'est de la rhétorique, ce qu'il faut, c'est évacuer c'te bande et mettre des types valables aux commandes!».

Un couple trop en colère pour signer: «On devrait commencer par ne plus entretenir tous ces étrangers!». Ils ont probablement fait la même représentation au stand des scientologues et à celui de l'Association contre la boulimie et l'anorexie, servi par deux dames fort sympathiques.

Enormément d'Américains. Sous leur œil ému et attentif, nous nous sentons incroyablement touristiques. Revenus de leur périple international, après avoir évoqué les chasseurs de rennes du grand Nord et les danseuses de Bali, ils pourront décrire à leurs amis l'étrange spectacle offert par des citoyens suisses exécutant leurs rites civiques.

Inspiré par notre allant, sans doute, un maraîcher qui fait l'angle interpelle les passants: «Mes radis, exprès pour vous!...»

Un observateur superficiel pensera que la table n'est là que pour porter les feuilles de signatures. Erreur! La table est notre port d'attache, le centre psychique de notre essaim. Quand on connaît ces baisses de pression pendant lesquelles le passant nous semble inatteignable, quand on ne supporte plus de s'entendre argumenter (ce qui n'aide pas à convaincre), on en revient à la table comme Antée revenait à la terre. On échange trois mots sur la malice des temps et on replonge dans la tourmente, requinqués.

La grande horloge de l'Hôtel de Ville nous annonce que nous arrivons à midi. Les gens sont toujours aussi nombreux, mais plus pressés. Le rendement baisse. On plie bagages, avec presque trois cents signatures. On reviendra...

OLIVIER DELACRÉTAZ

Les 4000 et les communes

On reproche parfois au référendum des communes de contourner l'exigence des 12'000 signatures du référendum populaire en permettant à des communes comptant en tout moins de 4'000 habitants d'en appeler au peuple vaudois. Ainsi d'aucuns proposent de rajouter à notre initiative un minimum de population que devraient compter les communes référendaires. S'il est vrai que les trente-neuf communes les moins peuplées du Canton ne pèsent pas lourd démographiquement, il n'en est pas moins nécessaire qu'elles puissent bénéficier du droit de référendum.

En effet, les hommes ne sont pas des individus égarés, ils forment des communautés, entre autres locales: les communes. Celles-ci constituent d'ailleurs une des composantes fondamentales de notre système politique.

Elles sont le siège d'un pouvoir politique de proximité, plus personnel et moins administratif que les organes fédéraux ou cantonaux.

Les communes ont des intérêts propres, qui ne sont pas simplement l'addition des intérêts particuliers de leurs membres. A ce titre, il est légitime qu'elles puissent les défendre, quel que soit le chiffre de leur population. La commune de Denezzy n'est pas moins une commune que celle de Lausanne.

Si l'on songe à demander aux communes référendaires de réunir un certain quota de population, pourquoi ne pas introduire aussi des exigences de fortune ou de territoire. En effet, des communes peu peuplées couvrent parfois un très vaste territoire, ce qui leur impose des responsabilités et des charges dont profite aussi le Canton en général. Si nous

parlons donc d'un référendum des communes, il serait anormal de discriminer les communes en faisant intervenir des critères étrangers au système. Personne ne critique le fait que Lausanne puisse lancer toute seule un référendum en convainquant moins d'un dixième de sa population, puisque dans le référendum populaire, il importe seulement que 2,6% des citoyens signent la demande référendaire, leur appartenance à telle commune n'a pas d'importance. Dans le référendum des communes, c'est la commune qui importe et non le nombre de ses habitants.

De toute façon, de même qu'un référendum visant uniquement à défendre les intérêts de Lausanne n'aurait que des chances minimales de succès devant le peuple vaudois, un référendum lancé uniquement par des communes de

moins de 400 habitants n'est envisageable que si leurs arguments sont suffisamment frappants pour convaincre le reste de la population.

Si le bien commun peut imposer des sacrifices à certains individus ou à certaines communes, il faut que l'importance de ces sacrifices soit proportionnelle à l'avantage qu'il offre à la communauté. Ainsi, on ne peut exclure qu'un référendum contre une loi ne lésant que de petites communes, dans une mesure extrême cependant, trouve grâce aux yeux de l'ensemble des Vaudois.

OLIVIER KLUNGE

Abus de position dominante

Assistant au culte de la Cathédrale il y a deux semaines, nous avons eu la surprise d'entendre le pasteur du lieu passer ses recommandations de vote dans la prière d'intercession. Son ton papalard ne diminuait pas la brutalité du procédé.

En une seule phrase, il a réussi à instrumentaliser la religion au service de son idéologie tout en commettant un abus de pouvoir crasse à l'égard des fidèles présents.

D.

Le référendum des communes, surfez sur le succès!!

Moins d'un mois après le lancement de l'initiative, 150 syndicats, municipaux ou même des municipalités *in corpore* ont rejoint le comité de «La Parole aux communes!» C'est donc **plus du tiers** des communes vaudoises qui s'engagent activement pour le succès de l'initiative. Nous comptons donc beaucoup sur le soutien de nos lecteurs, car 12'000 signatures ne peuvent s'obtenir qu'au prix d'efforts importants.

Vous pouvez commander au comité «La Parole aux communes!»:

- des feuilles de 10 signatures au format A4
- des cartes-réponses de quatre signatures au format A5.

«La Parole aux communes!», case postale 3414, fax: 021 312 67 14, courriel: info@referendum-des-communes.ch

Les quatuors d'Ernest Bloch

Dire que nous avons été privés pendant près de cinquante ans des quatuors de Bloch dans une interprétation à la hauteur de leur signification ! Les quatre premiers avaient pourtant été enregistrés pour Decca en 1954 par le «Griller String Quartet». Il ne manquait donc que le cinquième pour faire l'intégrale. Ces gravures mythiques avaient malheureusement rapidement quitté le catalogue de la firme londonienne, entravant ainsi la diffusion de ces œuvres phare du XX^e siècle. Selon un témoignage de Suzanne Bloch, fille du compositeur, une brouille entre Decca et les interprètes serait la cause de cet absurde et durable embargo. Après un demi-siècle de purgatoire, toutes querelles effacées, ces quatuors nous reviennent sous la forme de deux CD soigneusement «remastérisés», vendus à prix avantageux : Decca se rachète comme il peut ; de toute façon, les quatuors de Bloch n'ont pas de prix.

Les quatuors de Bartók, ceux de l'École de Vienne, les quinze de Chostakovitch ont aujourd'hui gagné cette popularité méritée qui les intègre dans ce qu'il est convenu d'appeler *le répertoire*. Ceux de Bloch, restés trop longtemps dans l'ombre, mais dont la valeur égale indiscutablement celle des monuments reconnus, attendent encore une consécra-

tion qui dépasse les cercles spécialisés. De par leur lyrisme flamboyant, la générosité et l'originalité de leur invention mélodique, la véhémence de leur expression, ces œuvres atteignent sans peine le cœur des mélomanes de bonne volonté. Bloch n'est nullement un révolutionnaire ou un expérimentateur ; son inspiration débordante se meut toujours dans les formes classiques éprouvées qu'elle magnifie.

Le torrentiel premier quatuor date de 1916. C'est une pièce profuse (à peine moins d'une heure), que son style post-romantique place tout naturellement aux côtés de l'admirable quintette de Florent Schmitt ou du second quatuor d'Alexander von Zemlinsky. Il a été créé par le «Quatuor du Flonzaley» qui en fut ensuite l'ardent propagandiste outre-Atlantique. Cet ensemble jadis célèbre avait été fondé à l'instigation d'un mécène américano-vaudois, le banquier Edouard de Coppet et du violoniste Alfred Pochon. Tous les autres quatuors de Bloch, nés après la deuxième guerre, sont liés au «Griller Quartet», fameux quatuor britannique formé dans les années vingt grâce à l'amitié de quatre jeunes instrumentistes (entre seize et vingt ans) issus des quartiers pauvres de Londres. – Eh ! oui, il existait en ce temps-là des jeunes de banlieue qui

ne pratiquaient ni «skate» ni «rap», ne taguaient pas les murs et n'incendiaient pas les autos, mais s'extrayaient de leur condition en se livrant à la forme la plus exigeante de la musique : le quatuor à cordes. Ils vivaient et répétaient (quatorze heures par jour !) dans deux vieux wagons de chemin de fer. Madame Griller assurait l'intendance. Un vrai sujet de film... Leurs interprétations des quatuors de Bloch, réalisées du vivant du compositeur, demeureront à jamais les références historiques ; mais il est souhaitable que des formations actuelles (les «Sine Nomine», par exemple...) nous proposent des lectures modernes pour faire revivre ces chefs-d'œuvre.

La clef de voûte de l'ensemble est le second quatuor de 1945, écrit après cinq ans de sécheresse créatrice. Il s'agit assurément d'un sommet de la musique de chambre de tous les temps, digne de figurer dans l'arbre généalogique des derniers quatuors de Beethoven. Qui en effet, depuis Beethoven, a écrit une musique aussi passionnée dans une architecture aussi maîtrisée ? Quel compositeur est capable de produire un quatuor de trente-cinq minutes, sans le moindre fléchissement d'inspiration ? Les «Griller» avaient déjà immortalisé l'œuvre en 1947, qu'Ernest Bloch avait reçue en cadeau

sous la forme de 56 disques 78 tours. Aujourd'hui, un valeureux petit éditeur a concentré ces kilomètres de vieux sillons dans une menue galette argentée : malgré un repiquage soigneux, la qualité acoustique est forcément en retrait par rapport à l'excellente monophonie des gravures postérieures de Decca. Mais cette première interprétation, presque contemporaine de la création, est chargée d'une émotion incomparable : elle développe une inquiétude troublante, et l'emporte encore en intensité dramatique sur sa cadette.

Pour ceux qui voudront approfondir le cas Ernest Bloch, relevons la parution, il y a trois ans, de l'excellente monographie de Jacques Tchamkerten qui contient entre autres des analyses claires, sans pédantisme, des deux premiers quatuors.

J.-B. ROCHAT

Références :

Ernest Bloch, *Quatuors N° 1-4*, The Griller String Quartet, 2 CD mono Decca 475 6071, 1955, réédition 2004.

Ernest Bloch, *Quatuor N° 2* (+ Mozart et Dvořák), The Griller Quartet, 1 CD mono Dutton, CDP 9713, 1947, réédition 2001.

Jacques Tchamkerten, *Ernest Bloch*, Genève, Editions Papillon, collection Mélophile, 2001, 143 p.

«Tout va bien» estime Michel Thévoz

On ne présente plus Michel Thévoz, ancien conservateur du Musée de l'Art brut, professeur d'histoire de l'art fêru de psychologie et chroniqueur proluxe. On se souvient du «Syndrome vaudois», recueil de textes dans lequel il fustigeait une certaine lourdeur des Vaudois, empêtrés dans le mythe du Major Davel (voir *La Nation* N° 1696 du 27 décembre 2002). Michel Thévoz récidive aujourd'hui en publiant aux Editions Favre un petit ouvrage intitulé de façon grinçante *Tout va bien*. Ce recueil reprend diverses chroniques publiées dans *24 heures* ou diffusées sur *Espace 2* consacrées à ce qu'il est convenu d'appeler des sujets de société.

Le livre débute par un avertissement en guise d'aveu : «*Critique bien ordonnée commence par soi-même : pour autant que je puisse en juger, mon système à moi, c'est la théorie, c'est le passage automatique du particulier au général, que j'opère et que j'applique à*

tout ce qui pose problème, même et surtout aux futilités, pour le plus grand agacement de mon entourage». Michel Thévoz porte effectivement sur le monde qui l'entoure un regard pointu à partir duquel il développe des explications qui prennent souvent le contrepied des opinions les plus répandues.

Michel Thévoz est un grand pourfendeur de la pensée unique et du conformisme en général. Ses dénonciations des phénomènes majoritaires le conduisent parfois à des positions extrêmes et paradoxales. Selon lui, par exemple, des comportements à l'origine marginaux comme l'effigie du Che, le tatouage ou la drogue se sont généralisés au point de devenir des normes sociales permettant à l'Etat, par réaction et récupération, de se renforcer. Michel Thévoz ne se prive pas d'extrapoler cet enchaînement au niveau global et de prédire ensuite «*un désordre inhérent au nouvel ordre mon-*

dial, un despotisme du néo-libéralisme, des catastrophes générées par l'hystérie sécuritaire, (...) bref, il y a une réversibilité fatale à tous les systèmes totalitaires».

Avec la même analyse subtile, souvent bien ajustée, Michel Thévoz démonte les mécanismes ambigus qui sous-tendent les débats de société. Les sectes, la télé-réalité, l'euthanasie, la culture «jeunes» ou les médias... tout y passe, implacablement. L'ancien conservateur du Musée de l'Art brut accorde naturellement une attention importante à la place de l'art dans la société : «*Corollairement, la politique, de gauche ou de droite, qui invoque des urgences économiques, sociales ou pédagogiques sans se soucier de l'analphabétisme artistique dont elle est la première affectée, se condamne et nous condamne à la barbarie. Les bombes déversées sur les pays censés constituer l'axe du Mal sont relative-*

ment propres en comparaison des agents d'infection diffusés à l'échelle planétaire par les canaux de la télévision, d'internet, des grandes surfaces, des galeries branchées, des stades sportifs, des fast-food, d'Adidas, de Disneyland, etc.».

On l'aura constaté, Michel Thévoz ne dédaigne pas la provocation. Il est généreux en références à Freud, Lacan, Sartre ou Bergson, ce qui peut rendre son discours parfois hermétique. Néanmoins, on apprécie son indépendance, l'originalité de son point de vue et son esprit définitivement critique. Il faut lui reconnaître une certaine audace, par ces temps de conformisme béat, pour nager ainsi à contre-courant des idées reçues. C'est certainement là la plus grande vertu des chroniques de Michel Thévoz et, pour le reste, croyons-le lorsqu'il affirme que tout va bien...

VINCENT HORT

Une véritable ambassade culturelle

Commencée à la Roque d'Anthéron où il se présentait pour la quatrième fois consécutive, la récente tournée de l'Orchestre de Chambre de Lausanne s'est poursuivie le vendredi 20 août à Wiesbaden, dans le cadre du Rheingau Musik Festival (où Michel Corboz et son Ensemble vocal de Lausanne ont également été présents avec le *Stabat Mater* de Poulenc et le *Requiem* de Duruflé), au Schleswig-Holstein Musik Festival, dans la région de Hambourg, les 21 et 22, en Angleterre le 23 à Aldeburg, et enfin le 24, aux célèbres «Concerts promenades» du Royal Albert Hall de Londres, devant plus de 5000 personnes.

On ne saurait imaginer meilleure ambassade culturelle et trouver meilleur support pour l'image de notre pays, au lieu des lourdes et coûteuses – souvent ineptes – exportations officielles fédérales !

A ce titre, deux faits parlent d'eux-mêmes : l'OCL est le deuxième orchestre

suisse à être appelé aux Concerts promenades, mais en réalité, il eût été le premier s'il n'avait dû décliner l'invitation de l'an dernier, l'Orchestre de la Tonhalle de Zurich bénéficiant alors de cet honneur.

Le deuxième fait démontre les bienfaits d'une féconde synergie entre la radio et l'OCL – Ernest Ansermet ayant été le premier à l'imaginer dans les années héroïques de l'Orchestre de la Suisse Romande. En effet, le concert de Wiesbaden, diffusé en direct par la Radio bavaroise, a été retransmis dans les pays suivants : Roumanie, Pays baltes, Espagne, Danemark, Belgique, Finlande, France, Turquie, Norvège, Italie, Grèce, Serbie-Monténégro, Pologne, Canada et Etats-Unis, soit quatorze chaînes nationales !

Le secret d'une telle réussite ? Non pas un secret, mais les efforts conjoints d'une petite communauté qui a cru, dès les débuts difficiles de 1942, en pleine

guerre, à la destinée de cet ensemble, grâce à l'aide financière indispensable de la Ville de Lausanne, du canton de Vaud, de la Radio Romande, des sponsors et des mécènes, le travail de fond d'un Victor Desarzens, d'un Armin Jordan, d'un Lawrence Foster et d'un Jesus Lopez-Cobos, avec, bien sûr, la fidélité d'un public attaché à «son orchestre».

Et depuis quatre ans, avec l'arrivée de Christian Zacharias, à la fois pianiste et chef d'orchestre, une mystérieuse alchimie s'établit, qui, à chaque rencontre, restitue l'essence même de la musique comme si l'œuvre se recréait sous nos yeux, dans des programmes d'une lumineuse intelligence. En introduisant l'admirable Concerto de Schumann par les deux sérénades de Dvořák, l'une pour les souffleurs, l'autre pour les cordes, le chef, à la fois présente la carte de visite de son ensemble, et en même temps offre à chacun de ses musiciens le

privilege de donner le meilleur de lui-même. Du grand art ! Comme le disait l'un des auditeurs : «*Sie können von diesem Orchester stolz sein...*»

De là où ils sont, s'ils nous entendent, Robert et Clara Schumann, Victor Desarzens et Marcel Regamey doivent être heureux.

JEAN-JACQUES RAPIN

LA NATION

Rédacteur responsable :
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration :
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 3414, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8 h - 10 h)
Fax 021 312 67 14

Internet : www.ligue-vaudoise.ch
Courriel : courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

La Suisse occidentale et l'Empire

Frédéric Mistral raconte que dans sa jeunesse les bateliers du Rhône désignaient les rives respectivement gauche et droite du fleuve par les termes «empeire» et «royaume», rappelant ainsi l'importance de cette frontière depuis près d'un millénaire. Les historiens des pays romands ont malheureusement la mémoire plus courte: soit ils n'envisagent notre histoire que par rapport à celle de la France, seule accessible aux francophones, soit ils ignorent pudiquement les liens entre notre passé et celui de l'Empire romain germanique. Or, de Genève à Porrentruy, tous les cantons romands relevaient de l'Empire. C'est dire qu'il y avait une grave lacune à combler et même une optique à renverser. C'est ce que fait, dans une large mesure, l'ouvrage récemment paru, sous ce titre, dans les *Mémoires et documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande. Ce volume de près de cinq cents pages regroupe vingt-deux contributions présentées lors d'un colloque à Neuchâtel en avril 2002. La plupart d'entre elles se rapportent à l'un ou l'autre des deux thèmes suivants: d'une part les rapports entre l'Empire et les pays romands jusqu'au XVI^e siècle, ce qui était le thème initial, d'autre part le détachement progressif des cantons confédérés de l'Empire depuis la fin du moyen âge jusqu'au début du XIX^e siècle. En effet, contrairement à une idée trop répandue, cette rupture n'a été consommée ni par la guerre de Souabe, ni par la paix de Bâle en 1499, ni par les traités de Westphalie en 1648. C'est la diète de Ratisbonne qui, en 1803, a rompu les derniers liens entre la Suisse et l'Empire, trois ans seulement avant la disparition de celui-ci, en abolissant toute juridiction des princes et Etats de l'Empire sur le territoire helvétique. C'est là un éclairage nouveau et non dépourvu d'intérêt. Néanmoins, nous ne nous arrêterons ici qu'au premier thème, qui concerne davantage les Vaudois.

Le contexte général est bien mis en lumière dans l'article de Bruno Galland, qui retrace les relations changeantes entre la Maison de Savoie, dès son origine, et le pouvoir impérial. Alors que le fondateur de la dynastie, Humbert aux Blanches Mains, a contribué à assurer le passage du pouvoir des Rodolphiens à Conrad le Salique, en 1033, ses successeurs ont une attitude plus changeante et même hostile à l'égard de Frédéric Barberousse, qui met Humbert III au ban de l'Empire en 1177. Cette politique anti-impériale est abandonnée par Thomas I^{er}, qui prend le parti de Philippe de Souabe, auquel il doit son implantation, capitale pour l'avenir de notre pays, à Moudon. A la mort du prénommé, Thomas prend successivement parti contre puis pour Frédéric II, alors que le comte Amédée IV accordera le passage des Alpes au Pape Innocent IV se rendant au concile de Lyon, ce qui constituait à n'en pas douter un acte d'hostilité à l'égard de l'empereur, avec lequel il se réconcilie néanmoins. Bref, la politique savoyarde à l'égard de l'Empire est caractérisée, jusqu'au milieu du XIII^e siècle, par de constantes volte-face dictées en particulier par des conflits d'intérêt au sud des Alpes.

L'éclairage sera en revanche braqué sur le nord du Léman avec l'avènement de Rodolphe de Habsbourg en 1273. En effet, celui-ci avait intérêt à contrer l'expansion savoyarde dans ce secteur. A la suite d'une première campagne (1282-1283), le comte Philippe doit abandonner Morat et l'avouerie de Payerne. Seule la mort de Rodolphe, en été 1291, dissipe cette menace et permet à Amédée V de recouvrer ces deux villes, profitant de ce que le monarque est accablé par les problèmes allemands. On peut déjà noter que l'indépendance de la Savoie et, plus généralement, des pays romands envers l'Empire est fonction des problèmes

que celui-ci rencontre ailleurs, en particulier en Allemagne et en Lombardie. L'Empire est trop vaste pour être entièrement maîtrisé!

L'avènement de la Maison de Luxembourg avec Henri VII, en 1308, ouvre une période d'entente cordiale entre la Savoie et l'Empire. Ainsi, Amédée V est l'ambassadeur du roi auprès du Pape, puis vicaire impérial en Lombardie, alors que Louis de Vaud est élu en 1310 sénateur de Rome, puis gouverneur du futur Charles IV. Aussi n'est-il pas surprenant qu'une fois sur le trône, celui-ci ait accordé d'importants avantages aux Savoie, d'autant qu'il avait besoin de leur aide contre la monarchie française qui venait d'acquiescer le Dauphiné et menaçait les droits impériaux dans le Royaume d'Arles. Telle est la principale raison des deux diplômes de 1356 et 1365, que nous avons particulièrement étudiés. Le premier délègue au comte Amédée VI la juridiction d'appel à la place du tribunal d'Empire dans un territoire mal défini, alors que le second confère plus généralement au comte le vicariat impérial dans un vaste territoire s'étendant des deux côtés des Alpes jusqu'à Lyon et Grenoble. La menace était particulièrement directe pour les trois évêchés romands, qui sont d'ailleurs mentionnés en tête de ce diplôme.

A Genève, cette concession a été très rapidement révoquée, en particulier à la suite des interventions pontificales, mais cette révocation n'a pas affecté la juridiction du vidomnat inféodé par l'évêque à la Maison de Savoie en 1290 et conservé par celle-ci jusqu'en 1527. Dans le diocèse de Sion, le comte Amédée VI s'était déjà heurté à la résistance opiniâtre des Hauts-Valaisans. Ceux-ci bénéficient même temporairement de l'appui de l'Empereur qui leur délègue deux vicaires en 1354-1355. Le revirement de celui-ci en 1356 paraît être demeuré sans effet appréciable pour l'évêque de Sion. C'est à Lausanne que la concession de 1356 a eu les effets les plus durables. Elle s'inscrit dans la politique du partage de la juridiction temporelle imposée aux évêques depuis 1253. Sans perdre un instant, le comte Amédée VI fait reconnaître sa nouvelle juridiction par l'évêque Aymon de Cossonay et installe un juge du vicariat impérial, dit juge de Billens, qui exercera la juridiction suprême à Lausanne jusqu'en 1527. Ce magistrat n'aura toutefois qu'une influence limitée, car il est tenu de juger avec des coutumiers lausannois et d'en suivre le verdict. En revanche, les comtes puis ducs de Savoie se prévaudront de leur titre de vicaire impérial dans leurs vaines tentatives de réduire Lausanne sous leur autorité. Au travers de la politique changeante des Savoie, on peut néanmoins discerner des objectifs constants. Il s'agit tout d'abord de faire reconnaître l'autorité comtale et de défendre les acquis contre le pouvoir impérial lorsque celui-ci constitue une menace, en particulier à la fin du règne de Barberousse, puis lors de celui de Rodolphe de Habsbourg. Il s'agit ensuite de tirer parti de nouvelles possibilités d'extension, aussi bien juridiques que territoriales. Les concessions du vicariat s'insèrent dans ce contexte. En contrepartie, les Savoie offrent à l'empereur le passage des Alpes et des points d'appui en Lombardie. D'où leur convergence d'intérêts qui en font le plus souvent des alliés objectifs.

Dans cette optique générale, il faut aussi mentionner l'excellent article de Denis Tappy, consacré aux députations des princes et villes romands à la Diète impériale durant les deux derniers siècles du moyen âge. La Suisse occidentale compte deux princes d'Empire laïcs, soit les Savoie et, au XV^e siècle Louis de Chalon, qui est largement possessionné au pays de Vaud, en outre, quatre princes ecclésiastiques: les

évêques de Bâle, Genève, Lausanne et Sion. Alors qu'au XII^e siècle les évêques de Lausanne étaient très proches de l'empereur, il faut attendre 1414 pour constater la présence de Guillaume de Challant à la diète de Nuremberg. La participation des évêques de Genève est encore plus discrète. Quant à celle de l'évêque de Sion, elle est attestée depuis l'épiscopat de Mathieu Schiner jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Des quatre villes impériales, Bâle, Berne, Soleure et Fribourg, celle-ci dès son entrée dans la Confédération en 1481, la première est de loin la plus assidue. En revanche, ni Lausanne ni Genève n'ont la qualité de ville impériale, alors même qu'elles ont parfois été ainsi qualifiées, ni siégées dans le troisième collège de la Diète. Les prétentions des autorités lausannoises ont porté avant tout sur les armoiries de la ville, qu'elles voulaient assortir d'une aigle impériale. Cela leur a été à juste titre refusé à plusieurs reprises, étant donné que Lausanne ne dépendait pas immédiatement de l'empereur, mais de son prince-évêque, lequel avait conservé ses droits seigneuriaux. Têtus, les Lausannois dressent une nouvelle requête en 1567 à LL.EE. de Berne qui les autorisent à peindre leurs armoiries sur les portes et tours de la ville, mais en les accompagnant de l'ours bernois!

Pour Genève, Catherine Santschi relate les principaux événements survenus depuis l'Empire romain jusqu'au traité de Westphalie de 1648! Elle rappelle notamment les interventions de l'Empire en faveur des évêques contre les comtes de Genève, en particulier la confirmation des droits régaliens¹ en 1154 et la sentence de 1162, qui sera invoquée tour à tour pour établir les droits régaliens de l'évêque, puis les libertés de la ville et enfin la souveraineté de celle-ci! Dès la fin du XIII^e siècle, les évêques de Genève devront affronter un autre adversaire, proche et puissant, la Maison de Savoie. Tel est en particulier le cas à la suite du rapprochement entre le comte Amédée VI et l'empereur Charles IV. Si la révocation du vicariat de 1365 a pour effet de replacer l'évêque dans l'immédiateté impériale, l'empereur n'exerce plus aucune autorité qui puisse contrebalancer celle de la Savoie, puis dès le XVI^e siècle celle de Berne et Fribourg. Les événements qui se précipitent depuis la combourgeoisie avec ces deux villes, de 1526 à 1536, sont plus particulièrement étudiés dans l'article de Mario Turchetti consacré à Genève à la veille de la Réforme. Ce qui frappe avant tout durant ces années décisives, c'est l'absence ou, à tout le moins, le silence tant de l'évêque, Pierre de la Baume, que de l'empereur Charles Quint. Le premier tient un double langage, laisse faire, résigné. Le second, sollicité de toutes parts, se borne à envoyer des lettres qui arrivent trop tard. Ainsi, en 1528, il confirme au duc les privilèges du vicariat impérial et du vidomnat, aboli l'année précédente. En 1531, il invite les syndics et conseils de sa «ville impériale» à sévir contre ceux qui renient la foi catholique alors que la Réforme est en passe de triompher. Le 30 janvier 1536, au moment même où l'armée bernoise se met en marche, l'ambassadeur impérial invite LL.EE. à se déporter de l'affaire de Genève, qualifiée à nouveau de «ville impériale» et vassale de l'empereur. Les Bernois invitent à faire preuve de plus de tolérance religieuse, mais n'en poursuivent pas moins leur marche. L'auteur souligne à juste titre que Genève ne rompt pas tous liens avec l'Empire dès cette époque, comme l'illustre l'aigle impériale surmontant la porte de l'Hôtel de Ville depuis le XVII^e siècle!

Parmi les autres contributions, il faut mentionner celle de Jean-Daniel Morerod

consacrée à la naissance de la principauté de Neuchâtel. A l'origine de cette ascension rapide, l'auteur identifie un nommé Rodolphe, à la fois seigneur de Neuchâtel et, par son épouse, d'Arconciel près de Fribourg. Délaissant Arconciel, il concentre ses efforts sur l'acropole neuchâteloise. Dès 1196, Rodolphe le Jeune porte le titre comtal, apparemment usurpé. Mais, moins d'un siècle plus tard, le partage entre les terres romandes et alémaniques est fatal aux premières. En effet, le titre comtal est rattaché aux secondes et, en 1288, Rodolphe de Habsbourg oblige le jeune Rolin de Neuchâtel à lui céder ses droits, inféodés par le monarque à Jean de Chalon, lequel les rétrocède en arrière-fief au seigneur de Neuchâtel. Ainsi, celui-ci perd l'immédiateté impériale et devient vassal des Chalon. Le roi de Prusse en tirera habilement parti dans le procès de 1707 au sujet de la succession de Neuchâtel. Bref, cette contribution apporte un éclairage nouveau sur les origines de cette principauté et ses rapports avec l'Empire.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de ce tableau pointilliste résultant des contributions que nous venons d'évoquer? S'agissant des relations avec l'Empereur, on peut discerner plusieurs périodes:

- tout d'abord, au XII^e siècle, en particulier sous le règne de Frédéric Barberousse, des relations étroites avec les évêques romands, qui séjournent souvent et longuement auprès de l'empereur;
- dans la seconde moitié du XIII^e siècle, Rodolphe de Habsbourg est très présent au nord du Léman et constitue une menace pour les uns, un allié pour les autres;
- dès le XIV^e siècle, sous les Luxembourgs, les relations sont proches avec la Savoie et plus lointaines avec les évêques. A l'inconstance apparente de la politique savoyarde à l'égard de l'Empire aux XII^e et XIII^e siècles, en particulier sous les règnes des deux Frédéric, succède celle des empereurs Charles IV et Sigismond, illustrée notamment par les concessions et révocations nombreuses du vicariat impérial;
- enfin, au XVI^e siècle, Charles Quint est presque insaisissable et se borne à de vaines interventions épistolaires, qui demeurent sans effet sur les événements locaux. En effet, l'étendue considérable de l'Empire, de part et d'autre des Alpes, auquel s'ajoute encore l'Espagne, explique dans une large mesure l'inefficacité du pouvoir impérial, privé de toute assise territoriale et de moyens d'action en pays romands. La vanité des interventions de Charles Quint à la veille de la Réforme en est la cruelle illustration.

Le pouvoir impérial n'en est pas moins proche en ce sens qu'il est la source de toute légitimité, qu'on ne peut se passer durablement de son autorité et qu'on y fait appel comme à un ultime recours, qu'il s'agisse de protéger le pouvoir en place ou les droits des particuliers. Jean-Daniel Morerod en cite dans l'introduction un merveilleux exemple: en 1425, les pêcheurs du Léman, de Genève à Ville-neuve, s'adressent au monarque pour se plaindre des exactions fiscales dont ils sont victimes de la part des seigneurs riverains. Cette supplique atteint Sigismond dans le nord de la Hongrie, d'où il leur répond. Il incarne bien le pouvoir à la fois proche et lointain, l'ultime recours.

JEAN-FRANÇOIS POUURET

¹ Droits que l'auteur rapproche à tort de la reconnaissance dite d'Arducius dont Jean-Daniel Morerod a démontré qu'elle ne remonte qu'à 1212.

Articles de foi

Interrogé par *Le Matin dimanche* du 5 septembre, M. Pierre-Yves Maillard, candidat au Conseil d'Etat, se réclame des philosophes sceptiques Ludwig Wittgenstein et David Hume. Pourtant il affirme aussi: «Malgré les horreurs du moment, je crois à la fraternité, à la solidarité, à la démocratie.»

Le scepticisme de M. Maillard ne va pas loin.

Il faut dire que les vrais sceptiques se font rares. Nombreuses sont les personnes en vue qui, bien qu'elles affichent volontiers leur indifférence religieuse, adoptent à tout propos des attitudes affranchies et accablent de leurs sarcasmes des institutions déjà fragiles, oubliant leurs préventions contre les croyances dès qu'une vague

d'abstractions vides submerge leur cerveau. Elles croient aux «Valeurs», en un «autre monde», à la tolérance, à l'égalité. Là précisément où il faudrait observer, raisonner et critiquer, elles se mettent à croire. Elles rejettent le seul être digne de foi, Dieu, et se fient à toutes les fadaïses que l'acide du doute ferait bien de dissoudre. Le regard froid et le recours «aux données les plus récentes de la science» s'exercent sur un fond de crédulité infinie. Ainsi presque tous ceux qui répondent à quelque questionnaire intime destiné aux étoiles des médias finissent par nous dire qu'ils «croient en l'homme». C'est le cas, entre mille autres, de la Genevoise Barbara Polla, modèle de «superwoman» suisse du XXI^e siècle, que *Migros Magazine* prône dans un

entretien du 7 septembre. M^{me} Polla est à la fois «cheffe» d'entreprise, mère de famille, ex-conseillère nationale, «auteure» d'un roman érotique et... médecin. Les médecins sont en général des gens «à qui on ne la fait pas». Comme les infirmières, les juges et les policiers, ils voient la face cachée de la société et savent à quoi s'en tenir à propos de l'«Homme». M^{me} Polla ne doit plus pratiquer son art depuis longtemps, ou s'adonner à la recherche en laboratoire loin des patients, car elle énumère les croyances avec un aplomb surprenant. Bien entendu, elle ne veut pas «mêler Dieu à la politique qui doit rester une affaire laïque». Plutôt qu'en Dieu, elle croit en John Kerry qui est «du côté de la liberté, du progrès et de l'ouverture», valeurs auxquelles une femme moderne adhère forcément. Non contente de croire aux vivants, elle imagine une «âme collective» et invoque les morts: «Mon père, mort il y a longtemps, est pour moi comme une individualité. Pas seulement dans ma mémoire. Parfois je sens que vraiment, il est là». M^{me} Polla croit aussi aux anges, terrain sur lequel nous la suivrions volontiers si elle ne venait pas tout gâcher en ajoutant qu'elle «croit en l'homme». Non seulement elle croit, mais elle «veut croire»: «Moi je crois et je veux croire au progrès!» M^{me} Polla pense également que les «forces du bien» l'emportent sur les «forces du mal»: «Je dirais qu'il y a chez moi un volontarisme par rapport à cette idée. Evidemment mon volontarisme est parfois mis au défi par les réalités...».

L'univers laïque des droits de l'homme n'implique pas le doute méthodique, il repose sur la croyance en de multiples petites idoles qui ont remplacé le vrai Dieu. M. François Masnata, dans une réflexion parue dans *24 heures* du 14 septembre, nous éclaire: «Notre démocratie politique est en danger. L'heure est grave. Mais pour agir il faut d'abord comprendre. Notre démocratie politique repose sur un système de valeurs et de croyances. Elle est «au service» de ces valeurs et croyances.» M. Masnata, utopiste d'extrême-gauche, explicite la pensée de la libérale Barbara Polla et du socialiste Pierre-Yves Maillard. Ces trois personnes s'accordent pour dire que leur action politique se fonde sur des croyances, qu'ils ne pourraient pas agir s'ils ne croyaient pas, qu'il leur faut même «vouloir croire» sous peine de disparaître. M. Masnata ajoute: «la démocratie est un but, un projet, toujours à construire et à défendre.»

Notre conception de la politique est tout autre. Il est absurde de «croire en l'homme», il faut le regarder vivre. Ses actions et ses œuvres sont visibles. Il suffit d'ouvrir les yeux pour les juger imparfaites. L'homme politique lucide tient compte de l'imperfection humaine. Nous avons besoin de gens qui mesurent la part tragique de tout ce qui existe et qui doutent des articles de la foi utopiste. Si leur scepticisme doit les conduire parfois à l'inaction, tant mieux. Pourquoi ne pas laisser les choses aller leur cours, au lieu de les soumettre à une agitation artificielle?

JACQUES PERRIN

Revue de presse

Une presse conformiste

Le chancelier allemand Schröder et le conseiller fédéral Blocher étaient récemment les invités de *Presse Suisse* à Lausanne. Dans le *Temps* du 18.09.2004, M. David Haerberli se fait l'écho de cette rencontre et rapporte les propos de M. Blocher sur la liberté de la presse qui doit être défendue par l'Etat:

[...] ce dernier ne garantit pas pour autant qu'elle s'exprime. Que penser d'une agence de presse financée par l'argent public? a-t-il demandé en «conservateur libéral». Et d'une télévision assurée de ne connaître aucune concurrence sur son territoire? La diversité des opinions, soutient Christoph Blocher, n'est pas reflétée dans les médias suisses, la presse souffre d'un conformisme qui l'empêche de voir la réalité des choses. «J'ai souvent l'impression que ce que je lis n'a pas été écrit, mais copié», a dit Christoph Blocher en soulignant qu'il lui semble que le combat contre ses idées dans les titres de *Ringier* et le *Tages-Anzeiger* tient de la pure doctrine. Dans un élan qui l'a fait conclure que si «la base de la vie dans nos sociétés est en danger, l'esprit du temps ne veut pas le voir», Christoph Blocher a lancé un appel aux journalistes: «Il est normal que les gouvernements enjolivent leurs bilans, mais soyez plus critiques envers eux!»

La lecture quotidienne depuis des années de la plupart des journaux romands amène le signataire de ces lignes à donner raison sur ce point à M. Blocher. L'avantage, c'est qu'après avoir lu un journal, on les a à peu près tous lus. Que de temps gagné!

Une école à la page

24 heures du 25.09.2004 sous la signature de M. Laurent Aubert nous apprend que la jeune Lausannoise de 11 ans tabassée par trois camarades est sortie rapidement du CHUV. Le père de la victime a porté plainte. «L'école de grand-papa» aurait résolu le problème en deux jours: interroger les enfants, punir les coupables, informer les autres élèves et les parents. On n'en est plus là:

[...] Hier matin aux Bergières, une information a été donnée aux classes concernées. «Nous avons fait un débriefing. Nous avons amorcé une discussion sur la violence dans la société. Car on ne peut pas se permettre ce type de comportement. Il y a là matière à réflexion, tant sur l'acte en lui-même que sur ses conséquences», commente André-Maurice Briand. La semaine

prochaine, un projet plus ponctuel sera mis en branle. Il sera peut-être fait appel à des ressources extérieures à l'école. A un médiateur, par exemple. Une autre réflexion sera encore menée sur les sanctions éducatives envisageables. Au fait. Les petits agresseurs, âgés d'une douzaine d'années seulement, seront-ils punis? «Les sanctions ne sont pas encore définies», précise le directeur.

Débriefing (l'anglais, ça fait sérieux). On va donc discuter de la violence dans la société. Si tout va bien, on abordera la guerre en Irak et le vilain G. Bush. Appel à des ressources extérieures: tout l'appareil pédagogique-psychologique est mis en branle pour aboutir à d'éventuelles sanctions, éducatives comme il se doit. On comprend que le père ait porté plainte, pour éviter peut-être que l'affaire ne se termine en queue de poisson.

Terrorisme intellectuel

C'est le titre d'une lettre de lecteur parue dans le *Temps* du 23.09.2004. Son auteur est M. Jacques Allet, de Sion, qui n'est pas à notre connaissance un adepte de l'UDC:

L'ambiance relative à la votation sur la naturalisation facilitée est faussée par l'adhésion de la plupart des partis politiques et des médias aux textes proposés. Celui qui n'est pas d'accord avec ces thèses quasi officielles est traité de rétrograde indécorable, de pseudo-blochérien, d'anti-mondialiste, d'homme sans cœur face à la misère du monde. Nous sommes en présence d'un véritable terrorisme intellectuel, beaucoup plus grave encore que les quelques débordements reprochés à l'UDC.

Nous refusons d'entrer dans ce jeu. Un citoyen parfaitement équilibré peut avoir des motifs parfaitement valables de s'opposer aux propositions qui nous sont soumises en matière de naturalisation. L'on peut être pour faciliter aux étrangers assimilés l'accès au passeport suisse, mais par d'autres méthodes que celles qui nous sont proposées. [...]

Les partisans des nouveaux articles constitutionnels ont fini par faire porter le débat essentiellement sur le plan sentimental. D'où leurs cris de vierges effarouchées et leurs invectives face aux «débordements» de l'UDC. Ce terrorisme intellectuel n'est pas propre à rehausser le prestige des politiciens et des médias qui leur emboîtent le pas.

E. J.

Le Coin du Ronchon

Moins de postes, plus de sport

«Mais que font les enfants en dehors de l'école?» se demandait un journaliste de *24 heures* il y a quelques jours. Il aurait pu s'arrêter à cette première phrase en réalisant que cela ne le regardait pas. Mais le travail d'un journaliste, comme celui de nombreux fonctionnaires de l'Etat, consiste justement à s'occuper de ce qui ne le regarde pas. Et à déplorer, donc, qu'aucune étude d'envergure n'a encore été réalisée sur ce sujet.

Heureusement, «cette période de doute vit ses derniers instants». Le Service cantonal de l'éducation physique et des sports – on suppose que les activités extra-scolaires, à l'instar des activités scolaires, ne peuvent être que sportives – va mener une grande enquête auprès de 12'000 petiots, pour un coût de 125'000 francs dont on nous jure qu'ils ne seront pas pris dans la poche du contribuable.

En admettant que cette manne tombe du ciel, faut-il pour autant la dépenser dans une œuvre aussi dépourvue d'intérêt? Mauvaise question: une étude sur les activités extra-scolaires est nécessaire puisque «le Canton ne dispose que de peu de renseignements sur les activités extra-scolaires». D'où la perspective de nombreuses autres enquêtes sur des thèmes où l'administration est encore mal renseignée: votre peinture de chaussure, votre marque de dentifrice préférée, l'heure à laquelle vous vous réveillez le matin, etc.

En l'occurrence, si l'enquête est envisagée sous l'angle du sport, ses

résultats sont déjà connus. Toute étude sérieuse sur le sport, surtout si elle est menée par un service des sports, doit en effet aboutir à la conclusion que les citoyens ne font pas assez de sport et qu'il convient dès lors d'allouer des crédits supplémentaires audit service des sports.

Voyez au plan fédéral. La dernière étude réalisée par l'Office fédéral du sport pour justifier son existence aboutit très exactement à la conclusion que 64,1% des Suisses ne bougent pas assez. Il est ajouté au passage que la pratique d'une activité physique baisse avec l'âge – on ne l'aurait jamais su sans cette étude – et que le manque de mouvement entraîne chaque année en Suisse au moins 2000 décès – corrélation scientifiquement démontrée par le fait que les personnes décédées ne bougent généralement pas, mais qui ne dit toutefois rien du nombre de décès directement imputables à la pratique d'un sport.

Ces études ont un impact considérable sur la population, et les journalistes occupés à chercher des boucs émissaires suite aux dernières votations feraient bien de se demander si l'Office fédéral du sport n'est pas directement responsable du rejet de l'initiative «Poste pour tous» par des citoyens désormais convaincus que la raréfaction des offices de poste les obligera à marcher plus longtemps et leur garantira ainsi une longue vie et une bonne santé.

LE RONCHON